

*JLB/AP – 24/09/2009
Validé par le Comité Directeur
du 23 septembre 2009*



BUREAU FÉDÉRAL
Téléphonique

Mercredi 15 juillet 2009

PRÉSENTS :

Pierre CAMOU – Alain DOUCET – René HOURQUET – Jean-Claude BAQUE –
Patrick BATTUT – Daniel FALQUE – Jacques LAURANS – Jacques TROGER –
Guy MOLVEAU – Patrice DOCTRINAL – Claude DOURTHE – Antoine MARIN
Jo MASO – Michel PALMIE – Jean-Louis BARTHES – OLIVIER KERAUDREN –
JEAN-CLAUDE LEVRIER – MATHIEU BRAUGE.

ABSENTS EXCUSÉS :

Jean-Louis BOUJON – Jean DUNYACH – Bernard CODET –
Christian BAGATE – Serge BLANCO – Jean-Claude SKRELA.

La séance débute à 17H30



I – Situation du RCACP :

Le Bureau fédérale est amené à statuer sur le dossier du Rugby Club Agglomération de Cergy Pontoise.

Aux termes d'une décision du Comité d'appel de la Fédération Française de Rugby en date du 30 juin 2009, le RCACP n'est pas autorisé à participer au Championnat de France de fédérale 1 et par voie de conséquence, le club participera de ce fait au championnat de France de Fédérale 2 pour la saison 2009-2010.

Le Bureau fédéral prend connaissance d'une lettre du club datée du 15 juillet 2009 par laquelle il informe la F.F.R. des raisons qui l'on conduit à ne pas pouvoir remplir les conditions exigées pour accéder en Fédérale 1.

Compte tenu de ce qui précède, le Bureau fédéral, prend trois décisions :

- Approbation à l'unanimité de la décision du Comité d'appel
- Approuve à l'unanimité le remplacement du RCACP en application de l'article 344.1 des règlements généraux.
- Solliciter le club de Saint Médard en Jalles Fédérale 2 pour remplacer la RCACP qui devait accéder en Fédérale 1.

La nouvelle composition des poules serait la suivante :

- US TOURS Fédérale 1, poule 1 prend la place du RCACP qui venait d'accéder en Fédérale 1, poule 1.
- RCACP prend la place de Thouars en Fédérale 2, poule 1.
- Thouars de Fédérale 2, poule 1 passe en Fédérale 2, poule 5.
- Pays de Médoc de Fédérale 2, poule 5 passe en Fédérale 2, poule 8.
- Saint Médard en Jalles Fédérale 2, poule 8 accède en Fédérale 1, poule 2.

Cette nouvelle répartition est subordonnée à l'acceptation de Saint Médard en Jalles de monter en Fédérale 1.

II – Questions diverses :

- 1) Application des licences blanches et jaunes au rugby féminin.
Le bureau décide de mettre en application cette disposition lors de la saison 2010–2011.

- 2) Le Trophée européen féminin sera organisé par la FIRA–AER.

- 3) Compétition Espoirs : Pour la saison 2009–2010, la FFR à prévu une organisation nationale des 3 poules de la compétition Espoirs.
Il est apparu que cette organisation ne répondait pas vraiment aux souhaits d'un nombre significatif de clubs.
Pour répondre à une demande de la LNR, la FFR décide de lancer une enquête auprès de tous les clubs afin de définir le modèle de compétition à retenir. Les réponses sont attendues à la FFR pour le lundi 20 juillet 2009 au plus tard.

La séance est levée à 18h30
